Communiqué de presse Le 19 octobre 2023



Emploi et handicap dans la fonction publique

De Alexis Deprau





Parution: 19 octobre 2023

Collection: Les indispensables

Broché: 272 p. | 16 x 24 cm

Prix: 39 € TTC **Réf.** 121912

ISBN: 978-2-7013-2256-8

Le handicap dans la fonction publique est-il suffisamment pris en compte aujourd'hui?

Si la loi Le Pors (L. n° 83-634, 13 juill. 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires) et celle pour l'égalité des droits et des chances (L. n° 2005-102, 11 févr. 2005) n'écartaient pas le handicap, il fallut toutefois attendre la loi de transformation de la fonction publique (L. n° 2019-828, 6 août 2019) pour qu'il soit effectivement pris en compte et que de nouveaux droits soient accordés aux personnes en situation de handicap.

Il s'agit notamment de la mise en place de nouveaux aménagements d'épreuves pour des concours, ainsi que de dispositifs spécifiques de promotion ou d'accès à la fonction publique pour garantir l'évolution professionnelle des travailleurs handicapés, ou enfin de l'accession à la fonction publique pour les apprentis en situation de handicap au terme de leur contrat, sans avoir à passer de concours.

Emploi et handicap dans la fonction publique a pour ambition de déterminer le cadre juridique de la prise en compte du handicap dans le droit de la fonction publique, mais aussi d'évaluer les mesures déjà mises en œuvre et d'apporter des pistes de réflexion sur ce qui pourrait être fait ou amélioré. L'ouvrage permet enfin d'apporter un éclairage juridique pour les agents en situation de handicap concernant leur carrière professionnelle et la prévention des agissements discriminatoires.

Cet ouvrage se veut être une retranscription de l'application des mesures mises en place à l'égard des personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique. Les mesures prises sont-elles suffisantes ? Pour quelles raisons ? Comment aller plus loin ?

Alexis Deprau, essayiste, docteur en droit public de l'université Paris II Panthéon-Assas et titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), est juriste dans une institution publique.



Sommaire

Préface

Introduction

Partie 1 - Le cadre juridique

Chapitre 1 – Le cadre juridique antérieur à la loi de transformation de la fonction publique

Section 1 – Le droit international, le droit de l'Union européenne et le handicap

Section 2 – Les premières mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap

Section 3 – Une politique du handicap refondée avec la loi Handicap de 2005

Section 4 - La loi Handicap et la fonction publique

Chapitre 2 – L'avancée permise par la loi de transformation de la fonction publique

Section 1 – Une avancée législative attendue

Section 2 – La mise en place de la loi de transformation de la fonction publique

Section 3 - Les dispositions relatives au handicap modifiant la loi Le Pors du 13 juillet 1983

Section 4 – Les dispositifs expérimentaux de la loi de transformation de la fonction publique

Section 5 – Les dispositions favorisant le recrutement au sein des lois relatives à chacun des trois versants de la fonction publique

Chapitre 3 – L'application effective de la loi de transformation de la fonction publique

Section 1 – L'édiction de quatre décrets d'application

Section 2 – Les nouveaux aménagements sur la portabilité des équipements de travail, les concours et examens

Section 3 – L'expérimentation de la titularisation à l'issue du contrat d'apprentissage

Section 4 – L'expérimentation du passage à un corps de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement

Section 5 – Les ordonnances permises par la loi de transformation de la fonction publique

Partie 2 – État des lieux de la prise en compte effective du handicap

Chapitre 1 – Les autorités et structures prenant en compte le handicap

Section 1 – L'élaboration et la mise en application de la politique du handicap

Section 2 - Une autorité pour défendre les personnes en situation de handicap contre les discriminations

Section 3 – Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Chapitre 2 – Lutter contre les atteintes portées aux personnes en situation de handicap

Section 1 – L'obligation de l'administration de veiller à la sécurité de ses agents

Section 2 – La discrimination liée au handicap

Section 3 – Handicap et discriminations parmi les enseignants-chercheurs

Section **4** – Handicap et harcèlement moral

Section 5 – Agir contre le harcèlement moral

Conclusion - Ce qu'il faut améliorer, ce qu'il reste à faire

Section 1 - Recruter plus, recruter mieux

Section 2 - Améliorer le maintien dans l'emploi

Section 3 – Accentuer les programmes et mesures de sensibilisation

Section 4 – Faire évoluer les mentalités, une gageure ?

Annexes

Annexe 1 - Liste des propositions du rapport d'information sur le handicap dans la fonction publique du 22 mai 2019

Annexe 2 - Extrait de la loi de transformation de la fonction publique en douze thématiques

Annexe 3 – Présentation des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique

Annexe 4 - Nouveau chapitre V ajouté dans la loi Le Pors du 13 juillet 1983 par la loi TFP du 6 août 2019

Annexe 5 – Les protections contre les discriminations liées à la santé ou à une situation de handicap dans le Code général de la fonction publique (CGFP)

Annexe 6 – Modèles de documents de titularisation à l'issue d'un contrat d'apprentissage (D. n° 2020-530, 5 mai 2020, ann. 1)

Annexe **7** – Modèle de dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (annexe du D. n° 2020-569, 13 mai 2020, détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure)

Annexe $\bf 8$ – Extrait des annexes de la note d'information n° DGOS/RH3/2022/243 du 10 novembre 2022 relative aux mesures permettant de favoriser l'égalité professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique hospitalière

Annexe 9 – Décrets d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Bibliographie

Abréviations et acronymes

Index

Contact Presse: Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / nathalie.veuillotte@berger-levrault.com